

Frontignan, le 24 juin 2019

## Compte rendu du Conseil d'Administration du 17 juin 2019

**Présents :** Gérard Chaput, René Casses, Dominique Coquery, Francis Herrera, Djimi Tsouladzé

**Absents excusés :** Maurice Lidou, Josiane Refuveille, Christian Robquin

**Début de la réunion :** 18 h 30

### 1- Approbation du compte rendu de CA du 13 mai 2019

- Aucune remarque n'étant formulée par les membres du CA à cette date, le compte rendu est validé.

### 2- Santé environnementale

Un courrier reçu le 30 avril 2019 de l'Agence Nationale de Santé nous indique qu'une étude exploratoire sur la situation sanitaire de la population autour des industries polluantes de la zone industrielle FRONTIGNAN/SÈTE était programmée.

Le 6 juin 2019 Gérard Chaput et René Casses représentant l'association ont donc rencontré les enquêteurs de Santé Publique de France (\*) dont le but était de se documenter, de recenser nos attentes et de repérer les décalages de points de vue de leurs interlocuteurs divers (associatifs, industriels et institutionnels).

Après une présentation de l'association depuis sa création, nos représentants se sont attachés à démontrer **la spécificité du territoire** du point de vue environnemental et démographique en l'élargissant au triangle Sète/Frontignan/Balaruc.

Pour cela, ils se sont appuyés sur les alertes multiples et répétées provenant de nombreux témoignages parvenus à l'association durant toutes ces années :

Pour rappel,

- 72 Jardins des cheminots associatifs et proches de l'UVE de Sète : alerte de l'ARS 34 et suite préconisation de la ville du 30/03/2015 sur les risques de contamination des récoltes au vu des résultats d'analyse des sols,
- Incident survenu chez Scori en 2013 : propagation de Mercaptan durant de longues heures, mettant en évidence les risques d'une dispersion possible de gaz toxique ou pas,
- Accident technique survenu sur la cuve 117 30 000 M<sup>3</sup> d'essence de l'entreprise GDH : émanations de vapeur d'essence ressenties durant 48 h dans les quartiers des près St Martin et du centre-ville suite au déversement du toit flottant sous une surcharge pluviale exceptionnelle,
- Cuisine centrale de Frontignan en place depuis 1995 sur le site de l'ex raffinerie Mobil : interrogations sur les risques sanitaires après signalement de salariés sur plusieurs cas avérés de maladies professionnelles graves et signalées au CHSCT,

(\*) Agence d'État dont le principe est l'obligation de protection sanitaire des citoyens

- Docteur Jean Christophe Calmes au moment de sa Présidence de l'association : remarques et analyses en 2012 consécutive à une étude sur la fréquence des cancers invasifs diagnostiqués entre 1987 et 2006 avec conclusion établie par un ratio SIR de « **non sur incidence** »,
- Témoignages de viticulteurs proches des entreprises Scori et Hexis concernant des problèmes reprotoxique ayant pu altérer la santé de leurs familles,
- Saisines à répétition des comités de quartiers de La Peyrade/Méréville et Lières/Félibre au sujet des poussières de charbon provenant du port de Sète et des odeurs de produits chimiques (Scori, Hexis) et cuisson de graines(Saipol),
- Témoignage d'un particulier résidant à La Peyrade suite au diagnostic vétérinaire de leucémie foudroyante établi sur son chien de garde en permanence à son domicile,
- Confinement du lycée agricole de Frontignan (LEPAP) durant quelques heures suite à la propagation de gaz provenant d'une poche du sous-sol lors des travaux de la phase test de dépollution par bio piles sur le terrain de l'ex raffinerie Mobil,
- Émanations permanentes et redondantes du sulfure d'hydrogène au droit du quai Voltaire dont les valeurs limites dépassées sont mises en exergues par les analyses,
- Controverse des analyses réalisés par le laboratoire Analytyka et ATmo OC (ex AIR LR) faisant ressortir une quinzaine de molécules organiques toxiques sur la zone du mas de Klé et un suivi indispensable de la qualité de l'air pendant les travaux de dépollution (contaminants cibles le BENZENE, le méthane tétrachloro deux CMR et le BENZENE-METHYL toxique et le plus abondant).
- Interpellation du CHSCT de la poste : inquiétude pour les salariés travaillant sur la zone d'activités Horizon II proche des usines Scori, Hexis, incinérateur, etc.
- Impact environnemental récurrent des entreprises de la zone de Frontignan avec des rejets aux normes, mais permanents, toxiques même à faibles doses (CMR cancérigène, mutagène, reprotoxique sans seuil comme le Benzène) avec l'effet cocktail mainte fois été soulevé,
- Extension portuaire du port de Sète : impact de particules minérales plus des fumées odorantes et polluantes sur les habitations du quartier de La Peyrade,
- Pollution des sols sur 0,40 cm à l'ARSENIC sur la friche actuelle de l'ex-raffinerie et sur les terrain des habitations voisines qui fait toujours l'objet du arrêté municipal de précaution,

Nos représentant font remarquer en conclusion de cet entretien qu'ARZF était demandeur, **suite à ce haut niveau de suspicion**, d'une étude épidémiologique soit d'une analyse méthodique de données médicales mais que cette démarche d'étude exploratoire était très attendue pour une première réponse rapide à tous nos doutes.

Ils soulignent l'intérêt pour l'étude qui s'est déroulée à Fos sur Mer en janvier 2017, qui se distingue dans sa méthode par une enquête participative de terrain sur diverses pathologies et par ses conclusions « **Excès significatifs de certaines pathologies mis en évidences dans les zones étudiées** ».

Ils insistent aussi sur le fait que ce n'est pas la dose qui fait la toxicité, mais la poly-exposition et le niveau de toxicité de certaines molécules, ainsi que le moment d'impact sur la santé dans tous les domaines d'une vie humaine.

En conclusion,

**« Si la relation avec la notion de risque sanitaire due à une exposition plus ou moins importante, mais permanente aux émanations industrielles ne fait, pour l'association, aucun doute, les liens scientifiques et médicaux de cause à effet restent toujours à démontrer ».**

En fin de réunion de ce CA de juin 2019, les membres présents d'ARZF s'essayent à entrevoir la suite de cette démarche qu'ils jugent positive et qui répondons à l'URGENCE de leur préoccupation majeure à savoir :

**Quels sont les risques sanitaires auxquels sont exposés les habitants de Frontignan/Sète/Ballaruc ?**

D'autre part, ils jugent positif et constructif la décision de l'État prise par l'ARS 34 et le Sous-Préfet P. Nucho de promouvoir cette première enquête exploratoire.

Ils se disent satisfaits également de cet aboutissement dû à leur implication associative collective, à leur volontarisme associatif responsable et à la saisine de l'ARS 34 par la ville de Frontignan.

### **3- Situation de l'association**

Elle sera évoquée lors de la réunion de septembre 2019.

La séance est levée à 20 h.

Pour le CA/ Francis Herrera